

MAIRIE de FONTAINE-RAOUL

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, le **vendredi vingt-trois mars deux mil dix-huit** à dix-neuf heures quinze, sous la présidence de **Monsieur GRANGER Luc, Maire**.

Étaient présents : M. PLESSIS Jean-Pierre, Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. JAMI Bernard, M. THIOLAT Emile, M. BROUSSE Dominique, M. DEGEST Christian, Mme LEBERT Joëlle, M. LETORD Michel.

Absents excusés : M. HUTIN Christian (pouvoir donné à PLESSIS Jean-Pierre)

Le compte rendu du conseil du 16 février 2018 soumis à l'assemblée est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme de BEAUDIGNIES Sibylle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire annonce que Madame FAGUET Annie, Trésorière de Morée, ne peut assister à la séance du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017, a été présentée par le comptable de la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame FAGUET Annie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le maire présente le compte administratif 2017 qui est conforme au compte de gestion 2017

Résultat de l'exercice 2017 en Fonctionnement :

En dépense de fonctionnement	17 269.27 €
En recettes de fonctionnement	21 122.09 €
Excédent de fonctionnement	3 852.82 €

Résultat de l'exercice 2017 en Investissement :

En dépense d'Investissement	8 480.68 €
En recettes d'Investissement	13 027.00 €
Excédent d'Investissement	4 546.32 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif 2017.

Résultat du vote : Nbre de suffrage exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Le Maire réintègre la salle du conseil.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Luc GRANGER, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation des résultats 2017 :

Résultat de l'exercice 2016 en Fonctionnement :

Déficit de fonctionnement de 9 087.95 €

Résultat cumulé de Fonctionnement de l'exercice 2017 (résultat 2016 et résultat 2017):

-9 087.95 + 3 852.82 = - 5 231.13

Déficit cumulé de fonctionnement de **5 231.13 €**

Résultat de l'exercice 2016 en Investissement :

Excédent d'Investissement de 9 723.36 €

Résultat cumulé en Investissement de l'exercice 2017 (résultat 2016 et résultat 2017):

9 723.36 + 4 546.32 = 14 269.68

Excédent cumulé d'Investissement de **14 269.68 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

-En dépense de fonctionnement	ligne 002 = 5 231.13
-En recette d'investissement	ligne 001 = 14 269.68

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2018 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget primitif 2018 s'élèvent à 23 520.39 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement du budget primitif 2018 s'élèvent à 27 296.68 €.

Résultat du vote :	Nbre de suffrage exprimés :	10	Pour :	10
			Contre :	0
			Abstention :	0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017, a été présentée par le comptable de la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame FAGUET Annie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, présente par rapport au compte administratif 2017 de la commune une différence de 0.79 € en investissement :

-les dépenses d'investissement du compte de gestion 2017 s'élèvent à 11 243.77 €

-les dépenses d'investissement du compte administratif 2017 s'élèvent à 11 244.56 €

Après vérification la dépense concernée, vue la facture, a correctement été mandatée sur le compte administratif. Cette situation présentée à Madame FAGUET a fait l'objet d'une déclaration d'incident. La Trésorerie a procédé à la régularisation sur l'exercice 2018.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions parvenues en mairie pour l'exercice 2018.

Après délibération les membres présents du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions de l'année 2018 comme suit :

- Indemnité de gardiennage des églises 2017 et 2018	241.94 €
- ADMR	350.30 €
- Conciliateurs de justice	16 €
- Souvenir Français	50 €
- La Flèche de Droué	30 €

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire fait part du courrier du CAUE demandant le renouvellement de l'adhésion pour l'exercice 2018.

Après discussion, les membres présents décident, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion en 2018 pour un montant de 32.25 euros.

ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'UN TAILLE HAIE

Monsieur Le Maire informe les membres présents du Conseil de la nécessité d'acquérir du matériel pour l'entretien de la commune. La société Fabien TALBOT de Droué contactée pour établir un devis propose :

Une Tondeuse Honda pro HRH 536 HXE pour un montant de 1665.83 euros HT

Un Taille haie Still pro HS 82 R pour un montant de 482.50 euros HT

Un Taille haie Oléo Mac pro HS 265 XP pour un montant de 332.50 euros HT

Après délibération, les membres présents, à l'unanimité, décident d'acheter à la société Fabien TALBOT de Droué

Une Tondeuse Honda pro HRH 536 HXE pour un montant de 1665.83 euros HT

Un Taille haie Still pro HS 82 R pour un montant de 482.50 euros HT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2018 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget primitif 2018 s'élèvent à : 301 548.12 €

Les dépenses et les recettes d'investissement du budget primitif 2018 s'élèvent à : 20 894.16 €

Résultat du vote :	Nbre de suffrage exprimés :	10	Pour :	10
			Contre :	0
			Abstention :	0

MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSPORT FERROVIAIRE SUR LA LIGNE CHÂTEAUDUN-VENDÔME-TOURS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil de la demande de la Communauté de Commune de communautaire concernant le maintien de la ligne ferroviaire Châteaudun-Vendôme-Tours suite à la publication du rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire en France (le rapport Spinetta ne préconise pas de modification concernant la ligne Paris-Austerlitz – Vendôme qui emprunte le même trajet), remis au Premier Ministre le 15 février 2018. Ce rapport préconise la fermeture des lignes classées 7 à 9 eu égard à l'intensité du trafic, y compris la ligne Châteaudun-Vendôme-Tours.

Ce trajet est emprunté en semaine dans les deux sens par trois trains TER desservant les gares de Fréteval-Morée et de Pezou situées sur notre territoire, et un de ces TER s'arrête définitivement à Vendôme sans possibilité de prendre un autre transport vers Tours dans l'heure qui suit.

Notant que ce rapport suggère également un changement de statut de la SNCF en Société Anonyme et une ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, nous nous permettons de remettre singulièrement en cause la volonté de désengagement de l'Etat qui semblent conduire la réflexion actuellement menée. Il nous paraît essentiel, en vertu de la nécessaire et légitime solidarité envers les territoires ruraux comme le nôtre, de maintenir le service actuellement fourni à nos populations par la SNCF. Nous estimons que le nombre de trains actuellement affectés sur la ligne Châteaudun-Vendôme-Tours est le minimum requis pour que nos habitants puissent accéder aux métropoles tourangelles et chartraines (via Châteaudun pour cette dernière) sans

avoir recours à la voiture – un choix positif pour l'environnement – et dans des temps de trajets qui soient raisonnables. Par ailleurs, cette ligne est un facteur important de dynamisme économique et touristique pour le Nord de notre département, et nous ne pouvons accepter de mettre en danger la vitalité de notre territoire par des initiatives ne relevant que d'un strict mercantilisme en grande partie inapproprié à la problématique du transport des voyageurs. Nous souhaitons également rappeler la nécessité de préserver un niveau élevé de service pour le transport de fret dans l'intérêt de l'activité économique de nos zones rurales.

Le conseil municipal décide donc d'alerter la Région Centre Val-de-Loire, compétente dans la gestion des TER, quant aux conclusions de ce rapport. Il encourage la Région à entreprendre les démarches nécessaires au maintien du service public ferroviaire sur son territoire et demande à l'Etat de continuer à mobiliser les moyens nécessaires à sa pérennisation. Il insiste qu'un intérêt particulier doit être porté à la ligne Châteaudun-Vendôme-Tours indispensable aux secteurs géographiques desservis. En aucun cas, la Communauté du Perche & Haut Vendômois ne se résoudra à une diminution de nombres de trains hebdomadaires empruntant cette ligne, encore moins à une remise en cause de son existence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** la motion ci-dessus et demande à ce qu'elle soit transmise à la Région Centre Val-de-Loire dans le cadre d'une démarche de revendication commune plus large auprès de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.